

Rapport n°3 :

Montant des bourses pour étudiants de Masters UBFC, financées par le projet ISITE-BFC en soutien aux mobilités entrantes et sortantes

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET, Président UBFC Catherine BAUMONT, Présidente du CAC UBFC
Service – personnel référent	Direction Formation, recherche, innovation : Stéphanie THOMAS Sandrine CHAPOTOT
Séance du Conseil d'administration	15 novembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Dans la perspective de la stratégie d'internationalisation de l'espace d'enseignement supérieur et de recherche de BFC, le budget du projet ISITE-BFC prévoit le financement de bourses de mobilités entrantes et sortantes pour des étudiants inscrits en Masters UBFC dispensés en langue anglaise. Le nombre de bourses ainsi que l'enveloppe budgétaire sont validés par le Comité de pilotage d'ISITE-BFC. Les demandes de bourses ont été remontées sur propositions des responsables de parcours de Masters UBFC et ont été étudiées par la commission d'attribution des bourses de mobilité UBFC, composée du groupe Formation du Conseil académique d'UBFC. Le Conseil Académique Restreint ensuite voté sur la liste de bénéficiaires des bourses ISITE-BFC.

Le Comité de pilotage d'ISITE-BFC propose les dispositions suivantes à l'approbation du Conseil d'administration d'UBFC :

- (1) Pour l'année académique 2018-2019, allocation d'une enveloppe de 200 000 € pour les mobilités entrantes pour l'ensemble des parcours de Master UBFC.
- (2) Pour l'année académique 2018-2019, allocation d'une enveloppe de 200 000 € pour les mobilités sortantes pour l'ensemble des parcours de Master UBFC.
- (3) Le paiement des bourses se fait mensuellement par UBFC et est versée aux étudiants concernés dès réception des pièces justificatives nécessaires :
 - certificat de scolarité pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse entrante,

- certificat de présence pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sortante. Ce certificat doit être complété chaque mois afin que le paiement de la bourse soit déclenché,
 - attestation de stage signée par l'organisme d'accueil, à fournir à la fin du stage,
 - les mobilités non effectuées ou écourtées impliqueront un remboursement des sommes perçues.
- (4) Le montant maximal d'une bourse (entrante ou sortante) financée par ISITE-BFC et octroyée à un étudiant est plafonné à 8000 € net par année académique.
- (5) Dans le cas où la mobilité s'étend sur une année académique entière, le montant des bourses tant entrantes que sortantes est de 800 € net par mois sur une période de 10 mois consécutifs ou non.
- (6) Dans le cas où la mobilité s'étend sur une période plus courte qu'une année académique entière, le montant de la bourse peut excéder 800 € par mois en respectant le plafond de 8000 € net par année académique. Le montant total de la bourse mensuelle sera alors fixé sur la base de 800 € par mois de mobilité augmenté des frais de transport d'un voyage aller-retour vers la destination de la mobilité, frais qui devront faire l'objet d'un devis et de justificatifs. En cas de mois de stage incomplet, le montant net de 26,67 €/jour est appliqué.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le montant de ces bourses.